



Direction de l'urbanisme
Tél. 05 59 46 60 66
urbanisme@bayonne.fr

Bayonne, le - 2 AVR. 2019

M. PACHON Victor
pachonlgv@gmail.com

Nos réf. 002037DEP2019
CD
Affaire suivie par : Mme C. Dournel

Objet : signalements faits par le CADE

ch Monsieur,

Par courrier électronique du 15 mars 2019, vous avez attiré mon attention sur la vente du Château de Rancé sollicitant des renseignements sur d'éventuels projets immobiliers, ainsi que sur les atteintes portées à un espace boisé classé chemin de Bacheforès.

Sur le premier point, je vous informe avoir reçu en Mairie des ayants droit du propriétaire qui désiraient connaître la constructibilité du surplus des terrains conservés dans le cadre de la vente du Château de Rancé.

Il leur a été indiqué qu'en l'état du plan local d'urbanisme actuel, ces terrains situés en zone naturelle N et en espace boisé classé sont inconstructibles et que toute évolution de zonage, bien qu'hypothétique, doit être sollicitée auprès de la Communauté d'Agglomération Pays-Basque compétente en matière de document d'urbanisme.

Sur le second signalement, je tiens à vous préciser que deux procès-verbaux d'infraction ont été établis, le premier le 17 décembre 2015 pour l'empiètement d'une piscine et annexe dans un espace boisé classé, le deuxième le 9 mai 2016 pour l'implantation d'un cabanon dans un espace boisé classé. Les transmissions au Procureur de la République ont été effectuées respectivement le 17 décembre 2015 et le 7 juin 2016.

En ce qui concerne le dépôt de déchets du BTP, un agent de la Ville va effectuer un déplacement sur site pour constater les faits.

La Direction de l'urbanisme reste à votre disposition pour vous donner tout complément d'information susceptible de vous être utile.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Bien à vous
—

Alain Lacassagne
Alain Lacassagne

Adjoint au Maire de Bayonne
Délégué à l'Urbanisme et à l'Habitat